

LA BONNE GOUVERNANCE DES ESPACES MARINS PROTÉGÉS À L'INTÉRIEUR ET AU-DELÀ DES ZONES SOUS JURIDICTION FRANÇAISE

Webinaire BIOSENA
30 Mars 2023

Bleuenn Gaëlle Guilloux

Chaire de professeur junior

Laboratoire LIENSs- Université de La Rochelle

Contact bleuenn.guilloux@univ-lr.fr



PLAN DE PRÉSENTATION

1- LE CONCEPT DE (BONNE) GOUVERNANCE DE L'OCÉAN

2- LES ESPACES MARINS FRANÇAIS PROTÉGÉS

3- LES ESPACES MARINS PROTÉGÉS AU-DELÀ DE LA JURIDICTION NATIONALE FRANÇAISE

4- CONCLUSION



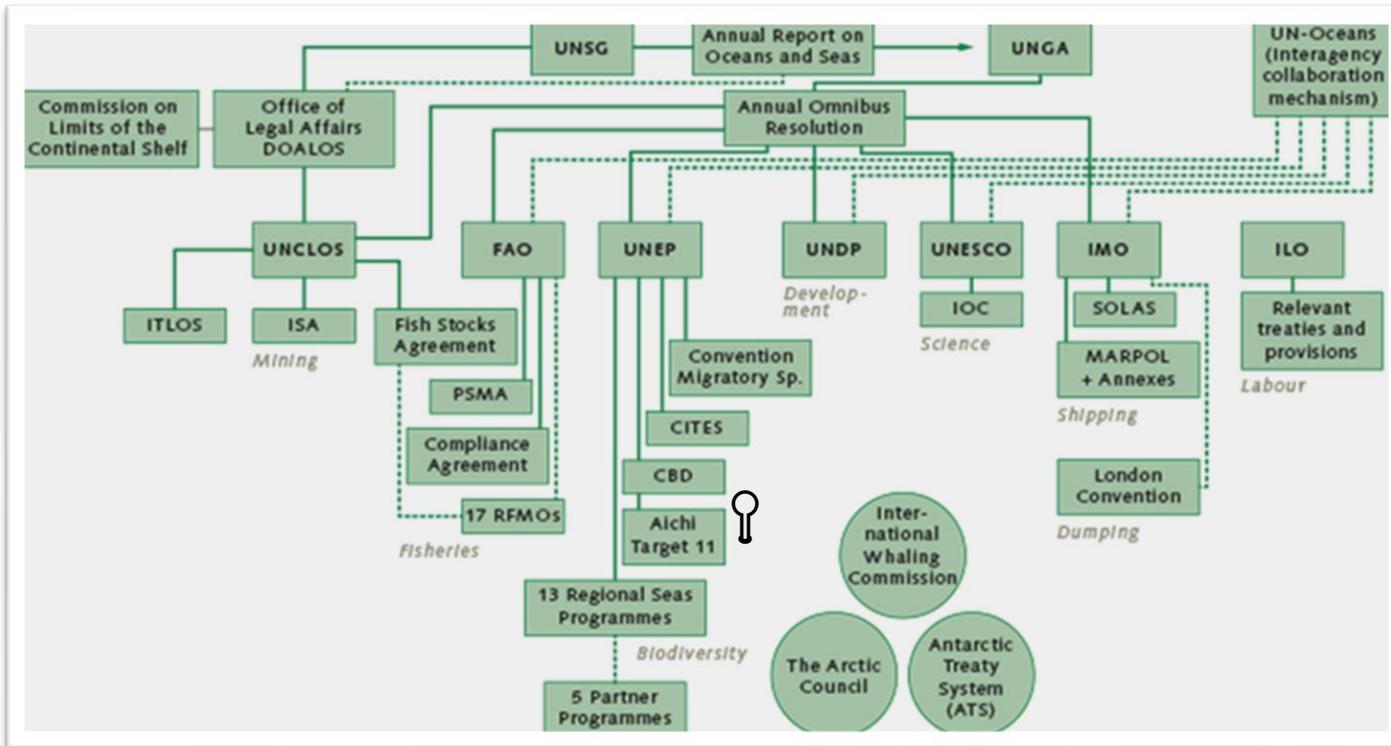
LE CONCEPT DE GOUVERNANCE DE L'OCÉAN

- **Définition** (juridique) **incertaine** ou absconse
- **Forme d'organisation** plutôt que forme de régulation
- **Objet et champ d'application variables**: océan dans une perspective holistique; espaces marins; activités maritimes; ressources naturelles; écosystèmes, etc.
- **Processus** politiques et diplomatiques; juridiques et de politique publique; institutionnels et opérationnels
- **Approches et principes transversaux**: approche écosystémique, fondée sur les meilleures connaissances disponibles, participative, etc.

Les caractéristiques d'une bonne gouvernance de l'océan



Exemple—Modèle simplifié du cadre international de gouvernance de l'Océan



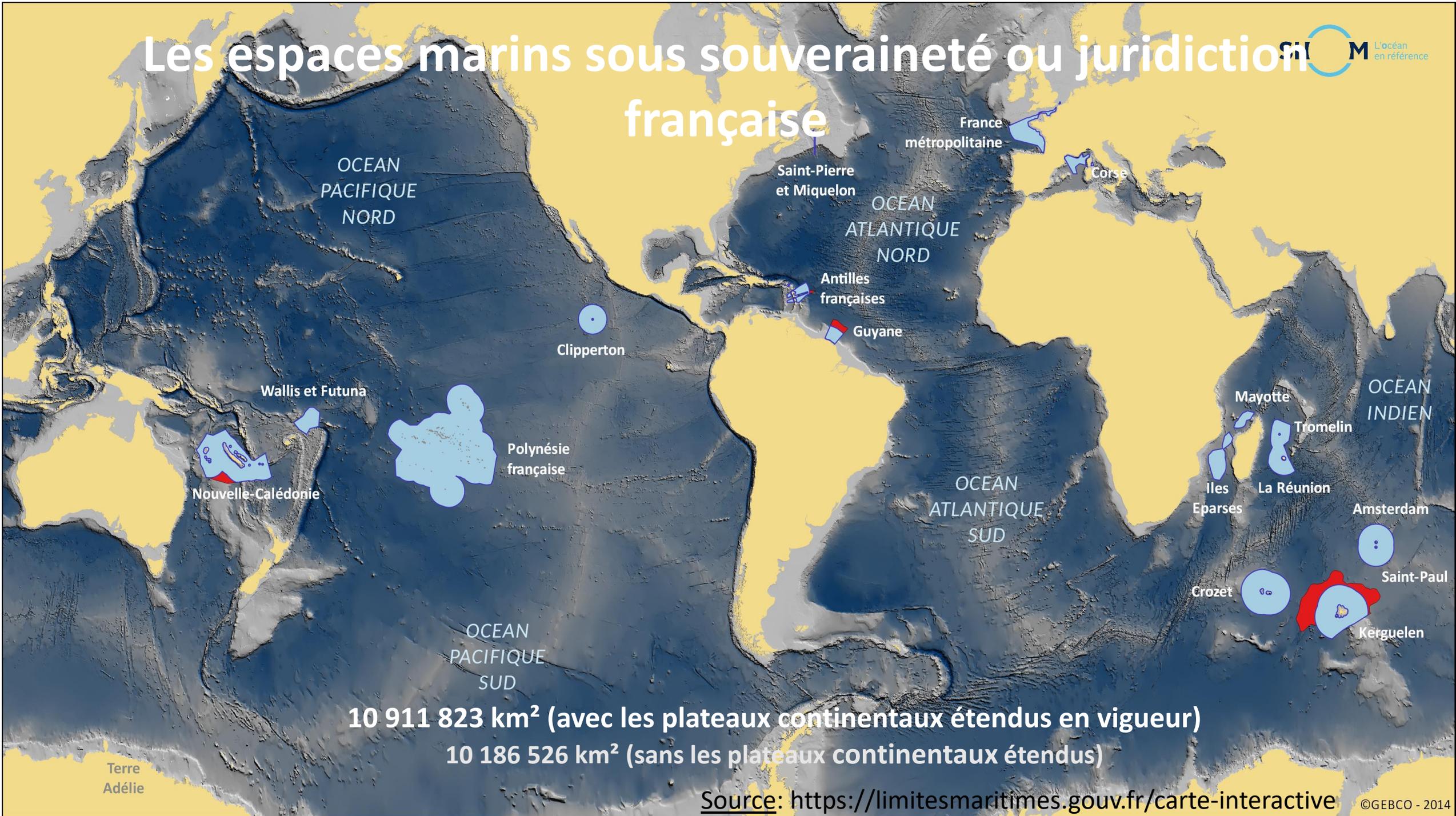
Ocean governance (Global Ocean Commission ©)

📍 Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (22 Déc. 2022)

CIBLE 3

« Faire en sorte et permettre que, d'ici à 2030, au moins **30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines**, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient **effectivement conservées et gérées** par le biais de systèmes d'aires protégées écologiquement représentatifs, bien reliés et gérés de manière équitable, et d'autres mesures efficaces de conservation par zone, en reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels, le cas échéant, et **intégrés dans des paysages terrestres, marins et océaniques plus vastes**, tout en veillant à ce que toute utilisation durable, le cas échéant dans ces zones, soit pleinement compatible avec les résultats de la conservation, en reconnaissant et en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris sur leurs territoires traditionnels ».

Les espaces marins sous souveraineté ou juridiction française



10 911 823 km² (avec les plateaux continentaux étendus en vigueur)

10 186 526 km² (sans les plateaux continentaux étendus)

LES ESPACES MARINS FRANÇAIS PROTÉGÉS

Double constat:

- Statuts juridiques multiples des aires protégées en droit français
- Hiatus entre reconnaissance et mise en œuvre efficace

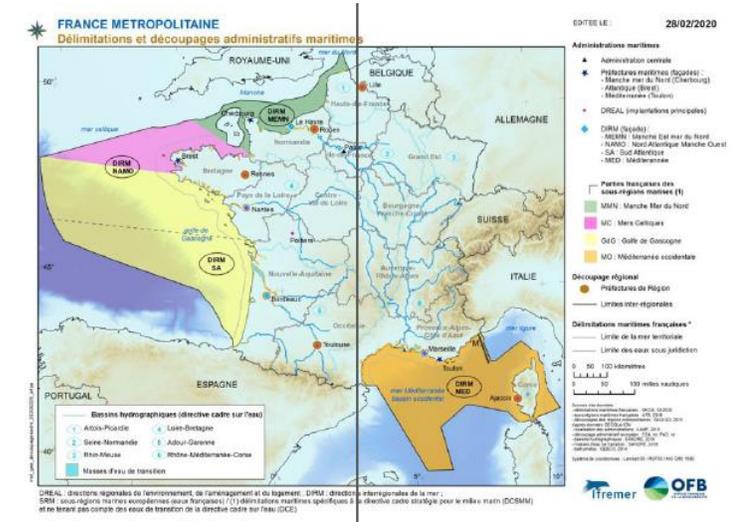
La stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) (2021)

- Objectif de 30% du territoire en aires protégées respecté dans la lettre
- Objectif de 10 % de protection forte (0,08% en métropole en milieu marin en 2021)
- Objectif de développement et de structuration d'un réseau d'aires protégées écologiquement interconnectées, efficacement gérées et intégrées dans les territoires;

Défis de mise en œuvre:

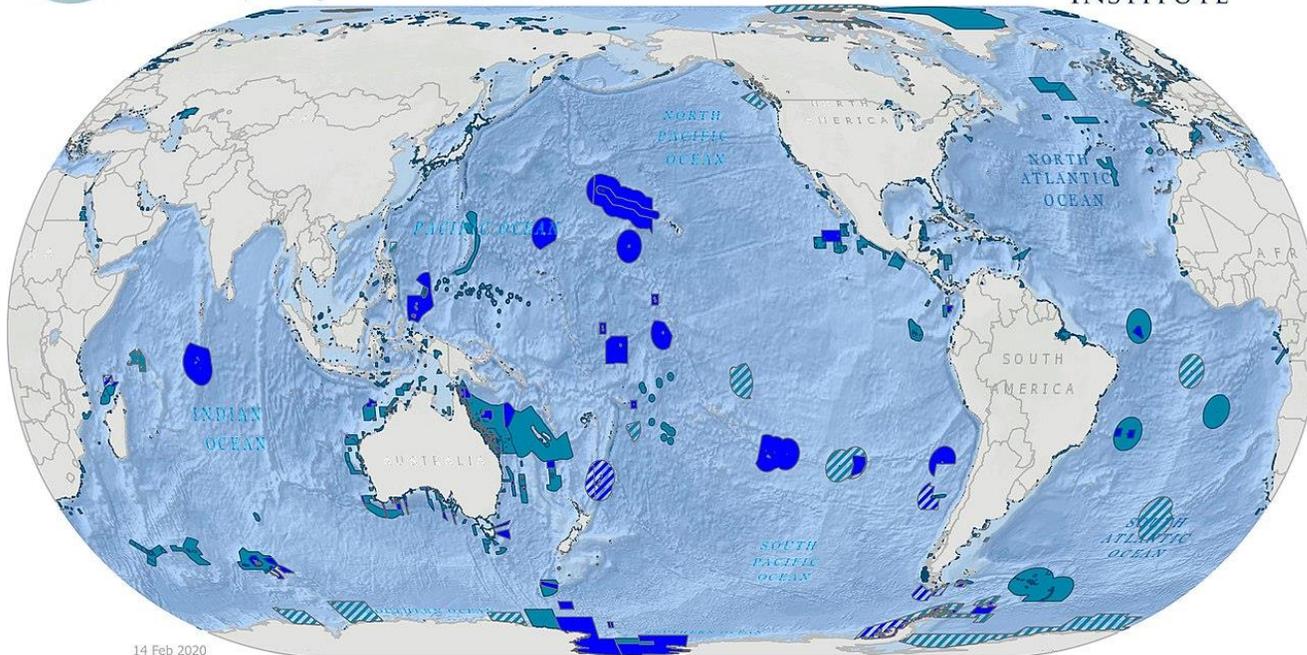
- Mise en adéquation de la SNAP avec les standards internationaux et la stratégie biodiversité de l'Union européenne (protection stricte)
- Mise en place d'objectifs distincts pour les espèces terrestres et marines
- Financement morcelé et insuffisant: entre 230 et 250 millions (Rapport sénatorial sur les aires protégées, 2021)
- Gouvernance déconcentrée?

Catégories UICN	Objectifs de gestion	Espaces protégés français (principales correspondances)
Catégorie Ia Réserve naturelle intégrale	Recherche scientifique	<ul style="list-style-type: none"> • Réserve intégrale (parc national) • Réserve naturelle nationale
Catégorie Ib Zone de nature sauvage	Protection de ressources sauvages	
Catégorie II Parc national	Protection d'écosystèmes et récréation	<ul style="list-style-type: none"> • Parc national (zone cœur)
Catégorie III Monument ou élément naturel	Préservation d'éléments naturels spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Réserve naturelle géologique • Site classé - Site inscrit
Catégorie IV Aire de gestion des habitats ou des espèces	Conservation avec intervention au niveau de la gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Réserve naturelle nationale • Réserve naturelle régionale • Réserve naturelle de Corse • Réserve biologique intégrale • Réserve biologique dirigée • Réserve nationale de chasse et de faune sauvage • Site du Conservatoire du littoral • Arrêté de protection de biotope
Catégorie V Paysage terrestre ou marin protégé	Conservation de paysages terrestres ou marins et récréation	<ul style="list-style-type: none"> • Parc naturel régional • Parc national (zone d'adhésion) • Parc naturel marin (selon la réglementation et les objectifs de gestion mis en place) • Site des Conservatoires d'espaces naturels • Espace naturel sensible
Catégorie VI Aire protégée pour l'utilisation durable des ressources naturelles	Utilisation durable d'écosystèmes naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Parc naturel marin (selon la réglementation et les objectifs de gestion mis en place) • Site des Conservatoires d'espaces naturels

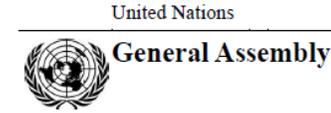


Proportion du territoire couvert par des aires protégées marines et terrestres, pour la France métropolitaine et pour ses territoires d'outre-mer. Source : UNEP-WCMC (2021), World Database of Protected Areas, May 2021.

LES ESPACES MARINS PROTÉGÉS AU DELÀ DE LA JURIDICTION FRANÇAISE



■ Implemented - Highly/Fully Protected ▨ Unimplemented - Highly/Fully Protected
■ Implemented - Other MPAs ▨ Unimplemented - Other MPAs



4 March 2023
English only

Advanced, unedited, pending paragraph renumbering

Intergovernmental conference on an international legally binding instrument under the United Nations Convention on the Law of the Sea on the conservation and sustainable use of marine biological diversity of areas beyond national jurisdiction
Resumed fifth session
New York, 20 February–3 March 2023

Draft agreement under the United Nations Convention on the Law of the Sea on the conservation and sustainable use of marine biological diversity of areas beyond national jurisdiction

Partie III: Les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées

La Conférence des Parties, sur la base de la proposition finale et du projet de plan de gestion, en tenant compte des meilleures connaissances disponible prend, par consensus ou une majorité des 3/4, des **décisions sur la mise en place d'outils de gestion par zone** (art. 19).

Cas pratique—Le projet SARGADOM

- Le projet 'SARGADOM' se concentre sur deux sites remarquables en haute mer – la mer des Sargasses dans l'Atlantique Nord ('SARGA') et le Dôme Thermal dans le Pacifique tropical oriental ('DOM').
- Les objectifs du projet sont de contribuer à la protection de la biodiversité et des services écosystémiques, ainsi que de faciliter le développement d'approches de gouvernance hybride pour les deux sites.
- La mer des Sargasses et le Dôme Thermal fournissent des exemples illustratifs de la valeur des écosystèmes de haute mer, ainsi que des obstacles à leur protection.
- Les deux sites sont retenus comme sites pilotes pour la mise en œuvre de la structure de gouvernance hybride dans le cadre de l'accord sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marines des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ) en raison de leur nature dynamique et de la maturité de leurs efforts de conservation.
- Pour plus d'information: <https://sargadom.com/fr/>

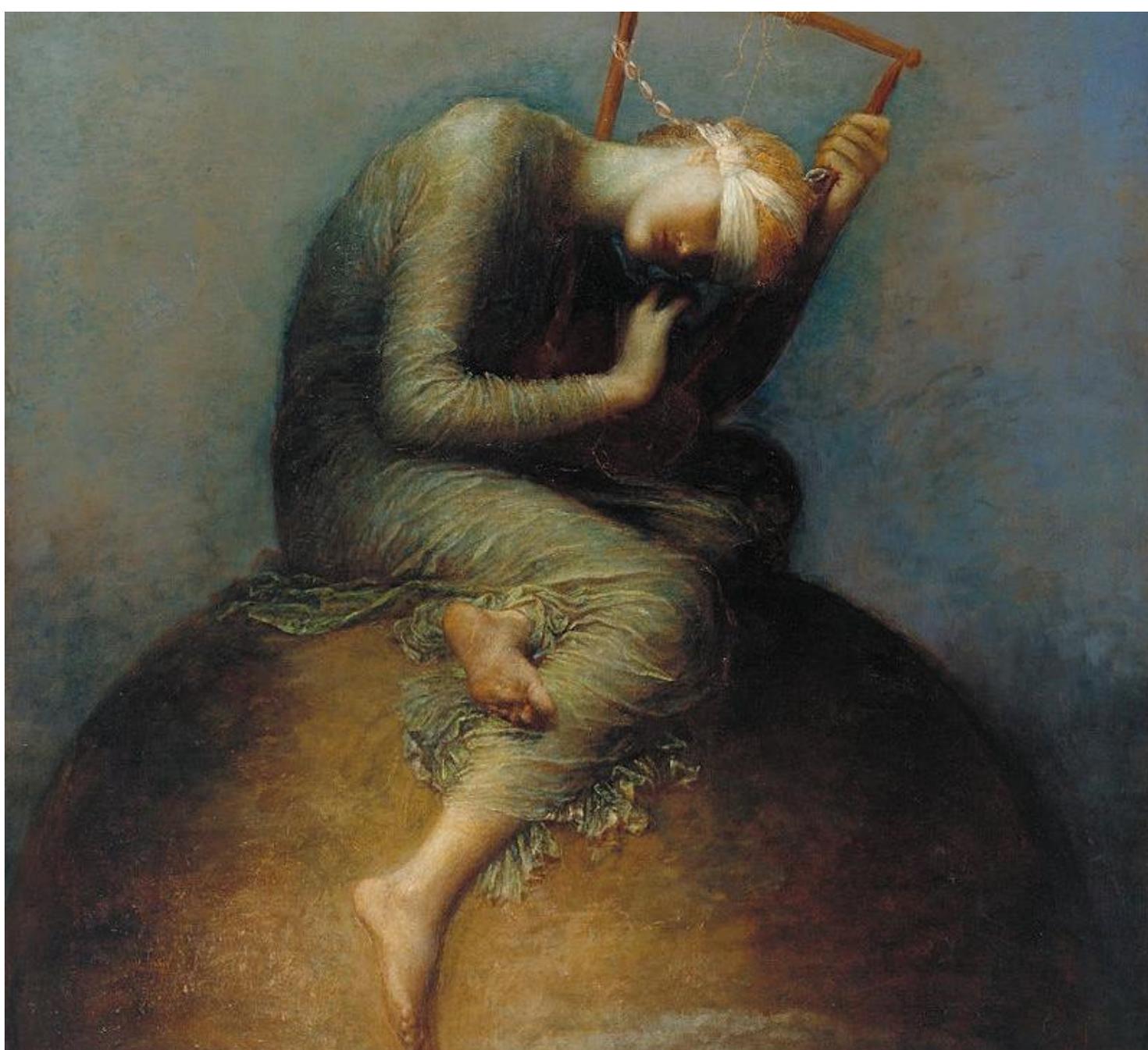


Conclusion

Urgence à soutenir une bonne gouvernance de l'océan et des espaces marins protégés via:

- L'identification « transdisciplinaire et transversale » de zones à protégées
- Une mise en œuvre effective et efficace reposant, *inter alia*, sur la coopération, le renforcement des capacités, le contrôle et la surveillance

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



George Frederic Watts, *Hope*, 1886

